

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 16 JUIN 2020**

**Présents** : BERTRAND Elisabeth, BERTRAND Mélanie, GODARD Sophie, JEAN Guillaume, LUCAS Germain, MARTINEAU Philippe, MERLET Adrien, MORILLE Delphine, RAMBAUD Olivier, REGNIER Benjamin, VION-GOVAERT Anne

**Secrétaire** : GODARD Sophie

### **I - COMPTE RENDU DES REUNIONS DE CONSEIL DU 21 AVRIL ET 23 MAI 2020**

**Comptes-rendus approuvé**

#### **COMPTE RENDU DES DELEGATIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire expose que conformément aux dispositions des articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il rend compte des décisions qu'il a prises par application des délégations accordées au Maire par délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020.

- Signature d'un devis établi par SEDI, 35 chemin de St Génies 30700 UZES, pour la fourniture de deux drapeaux français, pour un montant de 48,12 €.

### **II – LISTE PREPARATOIRE DES JURES POUR L'ANNEE 2021**

Monsieur le Maire expose que par arrêté 136/2020/DRLP1 du 10 mars 2020, la Préfecture de la Vendée demande de procéder au tirage au sort, à partir de la liste électorale de la Commune, des jurés pour l'année 2021, soit pour la Commune de Mallièvre, 1 personne.

**Après tirage au sort, Monsieur Marc LIBAULT est désigné**

### **III – COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Voir feuille ci-jointe.

### **IV – REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU COMITE TERRITORIAL DE L'ENERGIE DU PAYS DE MORTAGNE EN VUE DE L'ELECTION DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SyDEV**

A la suite des élections municipales du 15 mars dernier et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), notamment ses articles L2122-7, L5211-7, L5212-7 et L.5711-1 et préalablement à l'élection des délégués des CTE au Comité Syndical du SyDEV, le Conseil Municipal doit élire ses délégués au Comité Territorial de l'Energie.

Chaque commune doit donc désigner, pour siéger au CTE, un(e) délégué(e) titulaire ainsi qu'un(e) délégué(e) suppléant(e), appelé(e) à siéger au CTE avec voix délibérative en cas d'empêchement du titulaire, sans toutefois pouvoir être élu délégué(e) au comité syndical.

Après le vote au scrutin secret uninominal, est élu **délégué titulaire** :

Philippe MARTINEAU : 11 voix

Après le vote au scrutin secret uninominal, est élu **délégué suppléant** :

Olivier RAMBAUD : 11 voix

## **V – NOMINATION D'UN DELEGUE A L'ASSOCIATION NOVALISs**

Suite aux élections municipales et conformément aux statuts de l'association NovaliSs, les délégués de communes sont de fait, à renouveler dans les nouveaux conseils municipaux des 3 Pays du territoire d'intervention (Les Herbiers, Pouzauges et Mortagne sur Sèvre).

Chaque commune doit donc nommer une personne nouvellement élue de son conseil qui représentera la commune en tant que « délégué communal ». Il participera à l'élection du conseil d'administration et y siègera en tant que membre titulaire ou suppléant. La personne désignée est nommée pour la durée du mandat.

Le rôle du délégué :

- Faire le lien entre la municipalité et l'association
- Faire connaître les missions de l'association dans la commune
- Être force de proposition dans les orientations et participer aux décisions

A été nommé **déléguée à l'association NovaliSs** :

Mélanie BERTRAND

## **VI – DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE.**

Suite aux élections municipales le correspondant défense est de fait, à renouveler dans les nouveaux conseils municipaux.

La fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du CORDEF est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense. La majorité de ses actions est tournée vers les jeunes, qu'il doit informer sur le parcours de citoyenneté dont la première étape se déroule en mairie avec le recensement.

Chaque commune doit donc nommer un correspondant défense.

A été désigné :

Benjamin REGNIER

## **VII – DESIGNATION DES REFERENTS AUX ASSOCIATIONS DES PETITES CITES DE CARACTERE DE VENDEE ET DES PAYS DE LA LOIRE**

Suite aux élections municipales les référents aux associations des Petites Cités de Caractère de la Vendée et des Pays de la Loire sont de fait, à renouveler dans les nouveaux conseils municipaux.

Les référents peuvent être désignés parmi les élus de la commune ou une personne qualifiée qui par ses actions ou ses engagements appuie l'équipe municipale dans le cadre de ses missions liées à la marque Petites Cités de Caractère. Ils représenteront la commune et seront les contacts privilégiés dans les instances des Petites Cités de Caractère en participant aux assemblées générales et aux conseils d'administration.

### **Petites Cités de Caractère de la Vendée**

#### **Désignation de 4 titulaires :**

Monsieur Guillaume JEAN  
Madame Elisabeth BERTRAND  
Monsieur Adrien MERLET  
Madame Anne VION-GOVAERT

#### **Désignation de 4 suppléants :**

Monsieur François CHATRY  
Madame Emmanuelle CAILLAUD  
Monsieur Didier SOULARD  
Monsieur Philippe MARTINEAU

### **Petites Cités de Caractère des Pays de la Loire**

#### **Désignation de 2 titulaires :**

Monsieur Guillaume JEAN  
Madame Elisabeth BERTRAND

#### **Désignation de 2 suppléants :**

Monsieur Adrien MERLET  
Madame Anne VION-GOVAERT

## **VIII – ELECTION D’UN REPRESENTANT AU SYNDICAT MIXTEE-COLLECTIVITES VENDEE**

Le Syndicat mixte e-Collectivités, auquel notre commune a décidé d’adhérer, a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2014 par arrêté préfectoral.

Conformément aux dispositions des statuts, la composition du comité syndical est la suivante :

- Collège des communes : 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants
- Collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et établissements publics couvrant en totalité le périmètre d’un département ou de la région : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants
- Les départements : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant
- La Région des Pays de la Loire : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

Les 5 premiers collèges sont constitués d’un représentant par organe délibérant des différentes structures concernées (communes, EPCI, autres établissements locaux, autres établissements couvrant le périmètre d’un département ou de la région, départements). L’ensemble des représentants ainsi élus seront appelés, dans un second temps, à procéder à l’élection, par correspondance, des délégués de leur collège.

Le Maire sollicite donc l’assemblée délibérative de la commune afin de procéder à l’élection de son représentant, appelé dans un second temps à procéder à l’élection des délégués au sein du comité syndical d’e-Collectivités.

Le Maire indique à l’assemblée que Monsieur Guillaume JEAN s’est porté candidat pour représenter la commune.

Le conseil municipal procède à l’élection à bulletin secret.

Résultat du vote :

- Monsieur Guillaume JEAN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, soit 11 voix, est proclamé élu représentant de la commune.

## **IX – COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS : DESIGNATION DE 4 PERSONNES**

Par courrier du 8 juin dernier, le Directeur Départemental des Finances Publiques (DDFiP) a invité la Communauté de Communes du Pays de Mortagne à proposer une liste de quarante noms de personnes répondant aux conditions, pour siéger en tant que commissaires de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) afin que parmi celle-ci il puisse en désigner dix en tant que commissaires titulaires et dix en tant que commissaires suppléants.

Les personnes proposées ne représentent pas une commune en particulier mais la Communauté de Communes dans sa totalité.

Il nous est donc demandé de proposer un minimum de quatre noms de personnes.

- Elisabeth BERTRAND
- Benjamin REGNIER

- Philippe MARTINEAU
- Delphine MORILLE

**Ont été désignés**

## **X – AFFECTATION DU RESULTAT 2019 DU BUDGET PRINCIPAL**

Après avoir voté le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l’exercice 2019 et constatant qu’ils présentent un excédent de fonctionnement de 87 870,09 €uros, il est proposé d’affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	219 848,30
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	87 870,09
A) EXCEDENT AU 31/12/2019 Affectation obligatoire	87 870,09
• à l'épurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) Solde disponible affecté comme suit :	
• affectation complémentaire en réserves (compte 1068) Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	87 870,09

### Affectation du résultat approuvée à l'unanimité

## XI – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil est conduit à voter le Budget Primitif principal de la Commune de Mallièvre pour l'année 2020. Le Conseil examine le projet de budget qui lui est présenté.

<i>BALANCE GENERALE</i>	TOTAL	TOTAL
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
DEPENSES	236 713	
RECETTES		236 713
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>236 713</b>	<b>236 713</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
DEPENSES	613 269	
RECETTES		613 269
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>613 269</b>	<b>613 269</b>
<b>TOTAL</b>	<b>849 982</b>	<b>849 982</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	DEPENSES	BUDGET 2020	Chapitre	RECETTES	BUDGET 2020
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>		<b>236 713</b>	<b>Recettes de Fonctionnement</b>		<b>236 713</b>
011	Charges à caractère général	42 890	013	Atténuation de charges	300
012	Charges de personnel	32 000	70	Produits des services	3 065
014	Atténuation de charges	18 000	73	Impôts et taxes	149 540
022	Dépenses imprévues	9 450	74	Dotations et participations	61 084
023	Virement à la section d'investissement	57 248	75	Autres produits gestion courante	6 500
042	Opérations d'ordre entre section	19 865	76	Produits financiers	1
65	Autres charges gestion courante	53 960	77	Produits exceptionnels	4 546
66	Charges financières	3 100	042	Opérations d'ordre entre section	11 677
67	Titres annulés sur exercice antér.	200			

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	DEPENSES	BUDGET 2020	Chapitre	RECETTES	BUDGET 2020
<b>Dépenses d'Investissement</b>		<b>613 269</b>	<b>Recettes d'Investissement</b>		<b>613 269</b>
020	Dépenses imprévues d'invest	22 978	001	Solde positif invest. 2019 reporté	296 880
192	Opérations d'ordre	11 677	021	Virt de la section fonctionnement	57 248
16	Remboursement d'emprunts	213 800	040	Opérations d'ordre entre section	19 865
203	Frais d'études	1 200	10	Dotations fonds divers	39 586
204	Subventions d'équipement versés	54 835	1068	Excédent de fonctionnement	87 870
21	Immobilisation corporelles	214 700	13	Subventions d'équipements	31 820
23	Immobilisations corporelles en cours	94 079	16	Emprunts	80 000

### Budget primitif 2020 approuvé à l'unanimité

#### **XII – SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU BUDGET ANNEXE « CAFE COMMUNAL »**

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'afin d'équilibrer le budget annexe « café communal », il convient de verser une subvention d'équipement provenant du budget primitif principal 2020, d'un montant de 54 835 €.

#### **Versement d'une subvention d'équipement de 54 835 € au budget annexe « Café communal » approuvé à l'unanimité**

#### **XIII – AFFECTATION DU RESULTAT 2019 DU BUDGET ANNEXE « CAFE COMMUNAL »**

Après avoir voté le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2019, constatant qu'ils présentent un excédent de fonctionnement de 3 075,03 Euros il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	1 471,38
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	3 075,03
B) EXCEDENT AU 31/12/2019	3 075,03
Affectation obligatoire	
• à l'épurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
• affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	3 075,03
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	

#### **Affectation du résultat approuvée à l'unanimité**

#### **XIV – VOTE DU BUDGET ANNEXE « CAFE COMMUNAL » 2020**

Le Conseil est conduit à voter le Budget annexe « Café communal » pour l'année 2020. Le Conseil examine le projet de budget qui lui est présenté.

<b>BALANCE GENERALE</b>	TOTAL	TOTAL
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
DEPENSES	3 413	
RECETTES		3 413
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>3 413</b>	<b>3 413</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
DEPENSES	93 943	
RECETTES		93 743
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>93 943</b>	<b>93 943</b>
<b>TOTAL</b>	<b>97 356</b>	<b>97 356</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	DEPENSES	BUDGET 2020	Chapitre	RECETTES	BUDGET 2020
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>		<b>3 413</b>	<b>Recettes de Fonctionnement</b>		<b>3 413</b>
011	Charges à caractère général	3 160	75	Autres produits gestion courante	3 413
022	Dépenses imprévues	250			

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	DEPENSES	BUDGET 2020	Chapitre	RECETTES	BUDGET 2020
<b>Dépenses d'Investissement</b>		<b>93 943</b>	<b>Recettes d'Investissement</b>		<b>93 943</b>
001	Solde exécution 2019 reporté	93 943	1068	Excédent de fonct 2019 reporté	3 075
			13	Subventions équip. (hors 138)	36 033
			138	Autres subv. inv. Non transférabl	54 835

### Budget annexe « Café communal » 2020 approuvé à l'unanimité

## XV – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les demandes de subventions reçues en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'attribuer les subventions ci-dessous :

• Adapei.....	100,00
• ADMR (service d'aide) .....	274,00
• Ami Malvent .....	60,50
• Dojo de la Sèvre Saint Laurent .....	17,00
• Ecole de musique la Malaurentaise.....	34,00
• Ecole de musique les Epesses.....	17,00
• Epicerie Solidaire .....	15,31
• Familles Rurales Treize-Vents/Mallièvre (section restaurant scolaire).....	1 870,00
• Les Pélicans Gymnastique Les Epesses.....	34,00
• Les Petits Lutins (section CLSH) .....	1 730,00
• MAM Les P'tits Filous .....	306,00
• Ogec Mallièvre/Treize-Vents (21 enfants x 584 Euros) .....	12 264,00
• Peinturlure St Laurent sur Sèvre .....	17,00
• Vent d'Eveil St Malo du Bois.....	17,00

**Subventions approuvées à l'unanimité.**

## XVI – RENOVATION DU COURT DE TENNIS : DEMANDE DE SUBVENTION CONTRAT VENDEE TERRITOIRE

Monsieur le Maire expose au conseil que dans le cadre du Contrat Vendée Territoire 2017-2020 entre la Communauté de Communes du Pays de Mortagne et le Département de la Vendée, une enveloppe de 827 400 Euros a été répartie entre les douze communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne.

La Communauté de Communes, dans sa séance publique du 13 septembre 2017 a fixé les conditions de répartition de cette enveloppe et a attribué 23 720 Euros à la commune de Mallièvre pour contribuer au financement de l'agrandissement et la rénovation de la bibliothèque, suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Maçonnerie (mur de soutènement)	10 852	Département de la Vendée Subvention contrat Vendée Territoire	23 720
Rénovation du court de tennis	23 479	Autofinancement	10 719
		FCTVA	6 758
<b>Total HT</b>	<b>34 331</b>		
TVA	6 866		
<b>Total TTC</b>	<b>41 197</b>	<b>Total</b>	<b>41 197</b>

**Demande de subvention Contrat Vendée Territoire approuvée à l'unanimité**

## XVII – PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ET DU RESTAURANT SCOLAIRE DE TREIZE-VENTS.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que des enfants de Mallièvre fréquentent l'accueil de loisirs et le restaurant scolaire de Treize-Vents.

Par conséquent, la Commune de Treize-Vents a sollicité auprès de la Commune de Mallièvre une participation aux dépenses de fonctionnement de ces services à hauteur de 10 % du coût estimé pour l'année 2019 à 27 365,25 €, soit 2 736 €.

**Participation de 2 736 € approuvée à l'unanimité**

## XVIII REALISATION D'UN EMPRUNT DE 80 000 € AUPRES DE LA BANQUE POSTALE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la commune a engagé des démarches pour la réalisation d'un emprunt à hauteur de 80 000 €. Nous avons donc contacté 3 banques et propose de souscrire un emprunt auprès de la Banque Postale, aux conditions suivantes :

Score Gissler : 1A  
Montant du contrat de prêt : 80 000 Euros  
Durée du contrat de prêt : 10 ans  
Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/09/2030

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 80 000 Euros

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 11/08/2020, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel	:	taux fixe de 0,82 %
Base de calcul des intérêts	:	mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéance d'amortissement et d'intérêts	:	périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement	:	échéances constantes
Remboursement anticipé	:	autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

#### **Commission**

Commission d'engagement : 100 €

**Souscription d'un emprunt de 80 000 € auprès de la Banque Postale approuvée à l'unanimité**

## **XIX – QUESTIONS DIVERSES**

### **Droit de Prémption Urbain concernant la parcelle AB 661 appartenant à Mme LIBAUD Marie-Bernard**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'Office Notarial de Mortagne sur Sèvre nous a fait parvenir une Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant le bien cadastré AB 661, 15 rue de la Poterne, appartenant à Mme LIBAUD Marie-Bernard.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil suit l'avis du Maire de ne pas préempter ce bien.

### **Droit de Prémption Urbain concernant les parcelles AB 119 – 120 – 133 et 428 appartenant à Mme MORILLE Marcelle et ses enfants**





Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'Office Notarial de Mauléon nous a fait parvenir une Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant les biens cadastrés AB 119, 120, 133 et 428, 4 rue des Templiers, appartenant à Mme MORILLE Marcelle et ses enfants.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil suit l'avis du Maire de ne pas préempter ce bien.

### **Cave des tisserands : remise en état du métier à tisser**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le métier à tisser présent dans la cave des tisserands est en mauvais état. Il serait souhaitable qu'un élu prenne contact avec le musée du textile de Cholet afin d'obtenir des renseignements sur les personnes susceptibles de pouvoir procéder à la restauration du métier. Adrien MERLET se charge de suivre ce dossier.

### **DATE DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX – 20 h**

-  21 juillet 2020
-  08 septembre 2020
-  20 octobre 2020
-  01 décembre 2020

**Séance levée à 23h00**